



6.2 Demande de subvention pour financer le fonctionnement global de l'association

Ce paragraphe doit être complété par le tableau 7. Budget prévisionnel

NB : Toute mise à disposition de locaux ou de matériel doit faire l'objet d'une valorisation sincère dans la convention d'objectif (pour les subventions supérieures à 23 000 euros).

6.2.1 Présentation du projet associatif

La subvention nous permet de prendre en charge à 100% tous les déplacements en compétition ou Tournois, ainsi que les stages. Elle nous permet d'appliquer un tarif préférentiel aux familles nombreuses.

Nous souhaitons continuer à accueillir le plus grand nombre, à ouvrir le club durant les vacances scolaires en organisant des stages multi-activités, ce qui permet aux enfants de découvrir et de pratiquer de nouvelles disciplines. Pendant ces stages, la notion du "vivre ensemble" est largement abordée. Nous maintenons aussi les rendez-vous en fin de stage mais aussi en fin d'année pour tous.

6.2.2 Composition des organes dirigeants